

Désignation de l'entreprise : SA MGI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 161, avenue de VERDUN 94204 IVRY SUR SEINE CEDEX Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 3 2 4 3 5 7 1 5 1 0 0 0 5 3 Néant *

				Exercice N clos le 31122007		N-1 31122006			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	201 013	AG	183 050	17 963	32 002	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 250	AK	5 563	1 688		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	161 977	AQ	114 404	47 574	52 566	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 391 276	AS	845 125	2 546 152	1 455 794	
		Autres immobilisations corporelles	AT	226 972	AU	202 237	24 734	14 622	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	5 574 443	CV	1 294 377	4 280 066	2 615 500	
Créances rattachées à des participations		BB		BC			351 209		
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières *		BH	43 690	BI		43 690	43 792		
TOTAL (II)		BJ	9 606 621	BK	2 644 755	6 961 866	4 565 487		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 306 601	BM		1 306 601	972 760	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	1 651 906	BS	474 770	1 177 137	1 335 440	
		Marchandises	BT	359 960	BU		359 960	195 418	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	35 664	BW		35 664		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 309 155	BY	124 695	2 184 460	1 708 316	
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	1 226 730	CA		1 226 730	1 033 978	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	2 677 257	CE		2 677 257	4 843 886	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	3 089 331	CG		3 089 331	509 950		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	130 558	CI		130 558	38 926		
	TOTAL (III)	CJ	12 787 162	CK	599 464	12 187 698	10 638 674		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	261 708			261 708	145 966		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	22 655 491	IA	3 244 219	19 411 272	15 350 126		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	657 769		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 2008

Désignation de l'entreprise		SA MGI		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 391 331)	DA	4 391 331	4 391 331	4 391 331
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	5 862 340	5 862 340	5 862 340
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	335 555	257 820	257 820
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 265 990	789 006	789 006
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 321 712	1 554 719	1 554 719
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	16 176 928	12 855 216	12 855 216
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	261 708	145 966	145 966
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	261 708	145 966	145 966
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 071	217 343	217 343
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	148 431	66 800	66 800
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 214 672	1 472 883	1 472 883
	Dettes fiscales et sociales	DY	396 890	388 753	388 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		77 259	77 259
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	160 571	125 907	125 907
TOTAL (IV)	EC	2 972 635	2 348 945	2 348 945	
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 411 272	15 350 126	15 350 126	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 972 635	2 297 060	2 297 060
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MGI								Néant <input type="checkbox"/>	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 202 480	FB	951 697	FC	2 154 177	1 741 125	
	Production vendue { biens * services* }	FD	3 127 732	FE	7 594 369	FF	10 722 102	7 877 439	
		FG	359 806	FH	72 791	FI	432 597	376 306	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 690 018	FK	8 618 857	FL	13 308 875	9 994 870	
	Production stockée*					FM	100 077	75 893	
	Production immobilisée*					FN	1 223 136	699 602	
	Subventions d'exploitation					FO	67 871	22 137	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	149 753	1 732	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 015	4 410	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	14 864 727	10 798 645
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 490 798	1 126 710	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(164 542)	(38 728)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 679 485	3 062 251	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(333 841)	(84 274)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 224 756	2 290 849	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	244 828	211 932	
	Salaires et traitements*					FY	1 809 032	1 615 468	
	Charges sociales (10)					FZ	878 200	759 188	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	432 947	458 952
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	376 338	54 534
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (Report en AZ)	AZ					GE	157 588	1 106
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 795 590	9 457 989	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 069 137	1 340 655	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 940	18 905	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 416 532		
	Différences positives de change					GN	4 134	2 594	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	137 723	71 139	
Total des produits financiers (V)						GP	1 572 329	92 637	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	291 708	145 966	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 310	43 836	
	Différences négatives de change					GS	28 734	38 958	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	332 753	228 760	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 239 576	(136 123)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 308 713	1 204 533	

Désignation de l'entreprise		SA MGI		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	23 916	44 880	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	418		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	24 334	44 880	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	35 249	20 937	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	35 249	20 937	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 915)	23 943		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(23 914)	(326 244)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 461 390	10 936 162		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 139 677	9 381 443		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 321 712	1 554 719		
RENOUVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	20 621	14 380
		- Crédit - bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9) Dont transferts de charges		A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
<i>Régularisation comptes de tiers hors taxes</i>				14 846		
<i>Amendes - PV véhicules</i>		577				
<i>Sinistre et remboursement assurance</i>		1 743		9 070		
<i>Cession immobilisation</i>				418		
<i>Rappel bail loyer locaux sur exercices antérieurs</i>		32 929				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 2008

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SA MGI										Néant <input type="checkbox"/>		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	232 993	KE		KF	3 000		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	39 637	KK		KL	4 780		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements, et aménagements des constructions*		Dont Composants	M2		KP	117 560	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 431 114	KT		KU	1 489 468		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	93 372	KW		KX	10 782		
		Matériel de transport *				KY	26 116	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	110 347	LC		LD	8 041		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	2 818 145	LO		LP	1 513 072		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	5 501 652	8V		8W	496 791			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	43 792	1U		1V	774			
TOTAL IV					1Q	5 545 445	1R		1S	497 565			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 596 583	ØH		ØJ	2 013 637			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	27 730	LW	208 263	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	44 417	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	117 560	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	529 306	MK	3 391 276	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	104 154	MO		
		Matériel de transport			IV		MP	106	MQ	26 010	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	21 580	MT	96 808	MU		
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	550 992	NH	3 780 225	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					1Ø		ØX	424 000	ØY	5 574 443	ØZ	
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	876	2F	43 690	2G	
	TOTAL IV					13		NJ	424 876	NK	5 618 133	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK	1 003 599	ØL	9 606 621	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.I. N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31122007

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SA MGI

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA MGI								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	200 991	PF	15 352	PG	27 730	PH	188 612
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	17 492	PN	2 981	PO		PQ	20 473
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	87 138	PW	6 792	PX		PY	93 931
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	975 320	QA	399 111	QB	529 306	QC	845 125
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	92 816	QE	1 982	QF		QG	94 798
	Matériel de transport	QH	18 742	QI	2 190	QJ	106	QK	20 826
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	103 654	QM	4 539	QN	21 580	QO	86 613
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 295 163	QV	417 596	QW	550 992	QX	1 161 766
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 496 154	ØP	432 947	ØQ	578 723	ØR	1 350 378
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am.divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform.mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations Total IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)		
						NZ			
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>SA MGI</u>					Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	145 966	4U	261 708	4V	145 966	4W	261 708
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	145 966	TV	261 708	TW	145 966	TX	261 708	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6	2 534 943	Ø7	30 000	Ø8	1 270 566	Ø9	1 294 377
	Sur stocks et en cours	6N	216 390	6P	258 380	6R		6S	474 770
	Sur comptes clients	6T	156 490	6U	117 958	6V	149 753	6W	124 695
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	2 907 822	TY	406 338	TZ	1 420 319	UA	1 893 841	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 053 788	UB	668 046	UC	1 566 285	UD	2 155 550	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	376 338	UF	149 753			
			UG	291 708	UH	1 416 532			
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI									

Désignation de l'entreprise : SA MGI										Néant <input type="checkbox"/>		*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	43 690	UV		UW	43 690			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	148 567				148 567			
	Autres créances clients				UX	2 160 588		2 160 588					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	8 474		8 474					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	12 499		12 499					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	691 890		182 688		509 202		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	508 977		508 977				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 890		4 890					
Charges constatées d'avance				VS	130 558		130 558						
TOTAUX				VT	3 710 133	VU	3 008 674	VV	701 459				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				VG								
	à plus d'1 an à l'origine				VH	52 071		52 071					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 214 672		2 214 672						
Personnel et comptes rattachés				8C	89 114		89 114						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	258 565		258 565						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW								
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	49 211		49 211					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	148 431		148 431						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	160 571		160 571						
TOTAUX				VY	2 972 635	VZ	2 972 635						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	151 086	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA MGI						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122007	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :						WA	3 321 712	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						WD		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)						WE	1 309	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *						WF		
	Amendes et pénalités (nature : PV véhicules)						WG	9 200	
	Impôt sur les sociétés et IFA acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)						WI	426 533	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI						L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15%, (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						ZM		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0%, (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)						SU			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW			
Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro						M8			
TOTAL I						WR	3 735 417		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) - imposées au taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU	1 541 902	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WV		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations						WH		
	Produit net des actions et parts d'intérêts:						WP		
							WW		
Mesures d'incitation	Dédouation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XB		
	Majoration d'amortissement*						XB		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *						XZ		
Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9			
Entreprises créées en Corse (art. 208 sexties A)						L2			
Entreprises créées en Corse (art. 208 sexties)						L4			
Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208c)						K3			
Entreprises nouvelles 44 sexties						L2			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)						L5			
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)						L6			
Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A)						ØV			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédouations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)						ZI			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	2 193 516		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	1 263 698		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	929 818		

Extension 1

N° 2058-A

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise SA MGI

Détail des réintégrations diverses	Montant
<i>ligne WK:</i>	
<i>crédit d'impôt recherche 2007</i>	<i>(337 600)</i>
<i>impôt société 2007</i>	<i>309 936</i>
<i>IFA 2004 perdu</i>	<i>3 750</i>
<i>TOTAL WK</i>	<i>(23 914)</i>

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B 2008

Désignation de l'entreprise SA MGI		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 263 698	
Déficits imputés	K5	1 263 698	
Déficits reportables	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	105 544	ZW 101 021
Provisions pour risques et charges *			
<i>Provision écart de change actif</i>	8X	261 708	8Y 145 966
<i>Provision dépréciation titres de participation MGS</i>	8Z	30 000	9A
<i>Reprise provision sur titres de participation MGI USA</i>	9B		9C 1 270 566
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
<i>Organic</i>	9K	21 075	9L 17 155
<i>Participation à l'effort de construction</i>	9M	8 206	9N 7 193
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 426 533	YO 1 541 902
		▼ Ligne W1	▼ Ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Désignation de l'entreprise		SA MGI		Néant <input type="checkbox"/> *			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	789 006		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 554 719		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	{					
			Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)				
	TOTAL I			ØF	2 343 725		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	- Réserve légale			ZB	77 735
			- Autres réserves			ZD	
	Dividendes			ZE			
	Autres répartitions			ZF			
	Report à nouveau			ZG	2 265 990		
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH	2 343 725	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 <input type="text"/>			YQ	27 109	47 601	
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance			YT	14 115	67 180	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 <input type="text"/>			XQ	264 247	253 261	
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	373 060	102 521	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	1 196 922	608 045	
	— Autres comptes			ST	1 376 412	1 259 842	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 224 756	2 290 849	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*			YW	87 289	77 532	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS <input type="text"/>			9Z	157 539	134 400	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	244 828	211 932	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	906 604	895 967	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 396 442	1 125 012	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007)*			ØB	1 777 792		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : Résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA <input type="checkbox"/>		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0% (1) JL <input type="checkbox"/>	
			Plus-values à 16,5% (2)	JM		Imputations JC <input type="checkbox"/>	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD <input type="checkbox"/>		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0% (1) JO <input type="checkbox"/>	
			Plus-values à 16,5% (2)	JP		Imputations JF <input type="checkbox"/>	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG <input type="checkbox"/>		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH <input type="checkbox"/>	N°SIRET de la société mère	JJ <input type="text"/>	
- numéro de centre de gestion agréé* XP <input type="text"/>							
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input 3"="" type="text/>)</td> <td>YP</td> <td>43</td> <td></td> <td>38</td> </tr> <tr> <td colspan="/> - Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%		%	
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration							
			ZR		<input type="checkbox"/>		

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.

(2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent au taux de 16,5% (art. 219Ia du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SA MGI

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 matériel de tra 21112002	106		106		
	2 logiciel 31121995	1 998		1 998		
	3 logiciel 31121997	3 948		3 948		
	4 logiciel 31121998	6 227		6 227		
	5 logiciel 31121999	8 971		8 971		
	6 logiciel 31122000	6 586		6 586		
	7 mat recherche 31122000	61 538		61 538		
	8 mat recherche 31122001	38 968		38 968		
	9 mat recherche 31122002	13 663		13 663		
	10 mat recherche 31122003	415 137		415 137		
	11 mat informatiq 31121999	21 580		21 580		
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉESQualification fiscale des plus
et moins-values réalisées

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente *	Montant global de la plus value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME		
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫		
						16,5 % (1)	15 % ou 16 %	0 % (2)
I - Immobilisations *	1 matériel de tr 21112002		418		418			
	2 logiciel 31121995							
	3 logiciel 31121997							
	4 logiciel 31121998							
	5 logiciel 31121999							
	6 logiciel 31122000							
	7 mat recherche 31122000							
	8 mat recherche 31122001							
	9 mat recherche 31122002							
	10 mat recherche 31122003							
	11 mat informati 31121999							
	12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+			
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+			
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+			
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+			
	17 Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)					418			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)					(A)	(B) (Ventilation par taux)		

(1) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007.

(2) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA MGI

Néant ***A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-1			
		N-2			
	différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-3			
		N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA MGI

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* -0 du CGI) ❶ *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies* -0 du CGI) ou d'autres éléments d'actifs exclus du régime du long terme
(art. 219 I a *quater* du CGI) ❶ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice π	Solde des moins-values à reporter Col. : ❷+❹-❺ π	
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 8 % (1) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a <i>quater</i> , a <i>sexies</i> -0 et a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)* ❹	À 15 % ou à 16,5 % (2) ❺	À 8 % (1) ❻			
Moins-values nettes N								
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1							
	N-2							
	N-3							
	N-4							
	N-5	2 534 943					1 270 566	1 264 377
	N-6							
	N-7							
	N-8							
	N-9							
	N-10							

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006. En cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.

(2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

D.G.I. N° 2059-D 2008

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA MGI					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés {	13	14	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
			- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

D.G.I. N° 2059-E 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA MGI		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012007	et clos le : 31122007	Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	2 154 177
Production vendue - Biens	A5	10 722 102
Production vendue - Services	A7	432 597
Production stockée	B5	100 077
Production immobilisée	B6	1 223 136
Subventions d'exploitation perçues	B7	67 871
Autres produits	B8	15 015
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	14 714 974
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	1 490 798
Variation de stock (marchandises)*	C2	(164 542)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	4 679 485
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	(333 841)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	2 962 352
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	157 588
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	8 791 841
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	5 923 133
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature , cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

D.G.I. N° 2059-F 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

D.G.I. N° 2059-G 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122007

N° SIRET 3 2 4 3 5 7 1 5 1 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA MGI

ADRESSE (voie) 161, avenue de VERDUN

CODE POSTAL 94204

VILLE IVRY SUR SEINE CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	MGI USA		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	100		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	SKYWAY INDUSTRIAL PARK - 3143 SKYWAY CIRCLE		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	MELBOURNE FLORIDA 32934	Pays	US
Forme juridique	SAS	Dénomination	MGS Média Graphique et Services		
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 4 6 6 5 4 8 6	% de détention	30		
Adresse : N°	3	Voie	Place J-F GONON		
Code Postal	42000	Commune	SAINT ETIENNE	Pays	FR
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012007 et clos le 31122007 Régime simplifié d'imposition ou réel normal (cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES, 12 PLACE VOLTAIRE, 94205 IVRY SUR SEINE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SA MGI
161 avenue de VERDUN
94204 IVRY S/SEINE CEDEX France

Insp., IFU	N° dossier	32435715100053
		N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) : CONCEPT. FABRICAT. PRESSE NUMERIQUE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ① Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % : 929 818 Bénéfice imposable au taux de 15 % : DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)

2 Plus-values à long terme ② imposables au taux de 15 %

2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 ou 591 du tableau n°2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1 ② bis)

2 ter Plus-values ② ter imposables au taux de 16.5 %

2 quater Plus-values imposables au taux de 0 % (ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007) (art.219a quinquies du CGI) ② quater

2 quinquies Plus-values exonérées ② quinquies (article 238 quinquies du CGI)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 *sexies* créées en Corse, art. 208 *sexies* sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zones franche Corse art. 44 *decies*
 entreprises nouvelles art. 44 *septies* créées en Corse, art. 208 *quater A* zones franches urbaines art. 44 *octies* ou 44 *octies A* Autres dispositifs ③ *bis*

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies A*) bénéfice ou déficit exonéré ③ (indiquer + ou - selon le cas) plus-values à long terme imposables aux taux de 15 % ou 8 %
 pôle de compétitivité (art.44 *undecies*)

D IMPUTATIONS (cf. page 4) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou affèrent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066

3. Crédits d'impôt et imputations

en faveur de la recherche : 337 600 en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise : ④ prélèvement exceptionnel : ⑤ Bis Crédit d'impôt pour investissement en Corse :
 crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage : crédit d'impôt famille : ⑤ ter réduction d'impôt en faveur du mécénat : ⑤ autres imputations :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - du comptable et/ou du conseil *
 n° d'agrément du CGA

À IVRY SUR SEINE, le 11062008

Signature et qualité du déclarant : M ABERGEL EDMOND
 PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065****N° 2065 Bis
(2008)**Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)

**F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (voir renvoi page 4)**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 6	} Payées par la société elle-même	(a)	
		} Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 7		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci dessus 8 (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)		
	(f)		
	(g)		
	(h)		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 9		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis 10	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
1								

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065**D.G.I. N° 2065 ter**
(2008)Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SA MGI

(À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)

31122007

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW	M ABERGEL EDMOND 86 bis cours de Vincennes 75012 PARIS	P	206 Peuge	Service Commercial	P
BMW	M ABERGEL VICTOR 11 avenue Gilles 94340 Joinville le pont	P	407 Peuge	Service Commercial	P

I DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)	Taux de 15% (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)	Taux de 8% * (art. 219 I a <i>quinquies</i> du CGI)
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice		
MVLТ réalisée au cours de l'exercice		
MVLТ restant à reporter		

Les MVLТ relevant du taux de 8% puis de 0%, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.

* Le taux de 8 % ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007.

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en <u>deux exemplaires</u> (Articles 223 A à U du CGI)	
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante <input type="text"/>	
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 <i>Ais</i>).	
bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15% <input type="text"/>
plus ou moins values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposable au taux de 0% (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) <input type="text"/>
Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/>	
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.	
N° SIRET <input type="text"/>	